

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque « Antiochos III et l'Orient » qui se tiendra du 6 au 8 juin 2016 sont fixés selon les modalités suivantes :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	10 €	Intervenant, communicant
Gratuité	0 €	Etudiants

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire HISCANT-MA et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 avril 2016



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

25 AVR. 2016

Direction de la Recherche et de la Valorisation

Sous-direction de l'Appui à la Gestion des Moyens de la Recherche - AGMR

Titre de la manifestation :		Dates :	
Colloque Antiochos III et l'Orient		6 au 8 juin 2016	
Laboratoire de Recherche :		CF Sifac :	éOTP (cadre réservé à l'AGMR) :
HISCANT-MA			
DEPENSES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT	RECETTES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT
Transports	2 120,00	Droits d'inscription (*)	180,00
Missions	800,00		
Hébergement	1 430,00	Subventions internes à l'Université de Lorraine	
Restauration	1 470,00	Conseil scientifique)	1 400,00
Réceptions	360,00	Co-financement HISCANT-MA	4 000,00
		UFR	800,00
Location de salles			
Location de matériel			
Communication, publicité	300,00		
Photocopies		Subventions externes à l'Université de Lorraine	
Documentation	800,00	Région Grand Est	5 000,00
		CUGN NANCY	1 000,00
			0,00
Publication des actes	5 100,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 380,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 380,00</b>

(*) Droits d'inscription :	montant	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants...)
plein tarif	10,00	intervenant, communicant
tarif réduit 1		
tarif réduit 2		
gratuité	0,00	étudiants

Année de publication des actes :

2017

Si l'exercice de publication des actes du colloque est postérieur à celui de la manifestation, le responsable des crédits demande que les droits d'inscriptions encaissés fassent l'objet d'un produit constaté d'avance (PCA).

Fait à Nancy, le

Le Président de l'Université de Lorraine

  
 Pierre MUTZENHARDT